## Tableau récapitulatif des délais 2015 :

Démarches	Dates limites	Interlocuteurs		
HORAIRES SCOLAIRES				
Dépôt des demandes pour nouvelle expérimentation (avec avis formel des conseils d'école)	1er avril 2015	DSDEN		
Dépôt des demandes pour renouvellement d'expérimentation (avec avis formel des conseils d'école)	1er avril 2015	DSDEN		
Dépôt des demandes pour dérogation nouvelle (après consultation des conseils d'école)	30 avril 2015	DSDEN		
Communication des horaires d'école 2015-2016 si modifications (hors dérogation et expérimentation) (après consultation des conseils d'école)	15 mai 2015	DSDEN		

Toute modification des heures d'entrée ou de sortie des élèves pouvant avoir une incidence sur le ramassage scolaire doit faire l'objet d'une information de l'autorité organisatrice des transports concernée.

PROJETS ÉDUCATIFS TERRITORIAUX			
Dépôt des <b>PEDT</b> 2015-2016 (ou plus)	10 mai 2015	DDCS / DSDEN / CAF	
Demande de <b>prolongement des projets</b> arrivant à terme en 2014-2015 avec ou sans modification et sur <b>production d'un bilan</b>			
Approbation technique des PEDT par les partenaires institutionnels	15 jours après réception		
Dépôt du <b>bilan annuel</b> pour les PEDT en cours (2013-2016, 2014-2016, 2014-2017)	Avant le 31 juillet 2015	DDCS / DSDEN / CAF	

DÉCLARATIONS ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES			
Dépôt des <b>nouvelles déclarations</b> accueils de loisirs périscolaires 2015-2016	Jusqu'au 15 juillet 2015	DDCS	
<b>Renouvellement</b> des déclarations accueils de loisirs périscolaires pour 2015-2016	Jusqu'au 18 août 2015		
Diffusion des <b>conventions</b> relatives aux PEDT approuvés	Septembre 2015	DDCS	

DEMANDES D'AIDES SPÉCIFIQUES RYTHMES ÉDUCATIFS		
Formulaire de demande disponible sur le site : www.caf.fr		
ou lien direct: http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/301/S%2044-1%20ALSH%20p%C3%A9ri.pdf%20d%C3%A9finitif.pdf	CAF	
En l'absence de convention pré-existante avec la CAF, prendre contact sans délai par mel à l'adresse : <b>pej.cafnimes@caf.cnafmail.fr</b>		